

Le procès d'André Grenard Matsoua présente de nombreuses violations des règles de droit similaires à celles identifiées dans les procès iniques de Dona Béatrice Kimpa Vita, « la Jeanne d'Arc Congolaise » et du prophète Simon Kimbangou.

Preuve d'un manquement grave aux règles, aucun d'eux n'a bénéficié d'un avocat, droit pourtant fondamental dans un système judiciaire digne de ce nom.

L'examen de la procédure montre que l'instruction a été faite à la hâte, au point de fausser le but de la justice qui est de concourir à la manifestation de la vérité

De plus, André Grenard Matsoua, que le colonialiste Pierre De Buttafoco qualifie d'agitateur, est un défenseur des droits de l'homme en ce qu'il exige, par son action, que soient reconnues à ses concitoyens les libertés humaines les plus élémentaires.

Rudy MBEMBA-DYA-BÔ-BENAZO-MBANZULU est titulaire d'un diplôme d'études approfondies en sciences criminelles et d'un doctorat en droit pénal soutenu en décembre 2000 à l'Université des sciences sociales de Toulouse-1. Kongologue et avocat à la Cour depuis 2001, il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur le muntuïsme et sur certaines grandes affaires judiciaires ayant marqué l'histoire du peuple Koôngo, comme celles de Kimpa Vita, du prophète Simon Kimbangu ou de l'abbé Fulbert Youlou, premier président du Congo-Brazzaville. Avec Le procès d'André Grenard Matsoua, il revisite l'histoire de la colonisation française en pointant du doigt les injustices subies par le peuple congolais et, au-delà, par l'Afrique francophone.

ISBN : 978-2-343-18276-6
19,50 €



Le procès d'André Grenard Matsoua

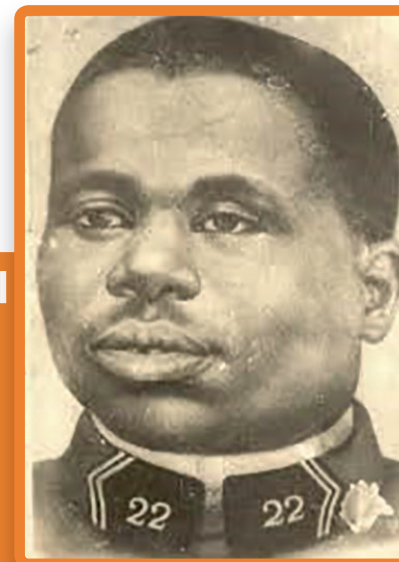
Rudy MBEMBA-DYA-BÔ-BENAZO-MBANZULU

Rudy MBEMBA-DYA-BÔ-BENAZO-MBANZULU

Le procès d'André Grenard Matsoua

Pour son combat de restauration
de la dignité africaine

(Congo-Brazzaville)



Les impliqués
Éditeur